

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-031 - Séance du 10 novembre 2011

Nombre de Conseillers  
- Afférents au Conseil: 10  
- En exercice: 10  
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 28 octobre 2011  
Date d'affichage: 12 novembre 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 12/11/2011

Le dix novembre deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

**BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARD François, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre**

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc

Secrétaire: GUERIN Patrick

**Objet : MISE AUX NORMES DE SECURITE DES SALLES DE CLASSE**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'après avoir rencontré, à plusieurs reprises, les Services de l'Education Nationale de SEMUR, il apparaît nécessaire de mettre aux normes de sécurité les deux salles de classe de l'école de CREANCEY en rénovant les installations électriques et en créant deux issues de secours pendant la période des vacances scolaires de Noël.

Après avoir examiné attentivement différents devis, le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'entreprendre les travaux de mise aux normes et d'accepter

- Le devis n°DE01401 du 26/10/2011 de l'entreprise BHF de SEMAREY pour la transformation des fenêtres en sorties de secours d'un montant de 6648,00 € ht et 7951,01 € TTC
- La version 2 du devis du 15/10/2011 de l'entreprise POULLEAU Alain pour la mise aux normes du réseau électrique et de l'éclairage s'élevant à 2186,80 € HT et 2615,42 € TTC pour les deux classes.

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général de la Côte d'Or au taux maximum ainsi qu'une dotation exceptionnelle des fonds parlementaires spéciaux.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup> de la  
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.  
Acte publié le 15 octobre 2011



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/11/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2011